

## COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

## ARRÊTÉ N° PM012/2023

**OBJET :** Règlementation de la circulation et du stationnement  
Raccordement ENEDIS et SIDESOL  
19 route des Pierres Blanches

Le MAIRE de la commune de GRÉZIEU-LA-VARENNE (Rhône),

VU le code pénal et notamment l'article R610-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2211-1, L 2212-2, L2212- 5 ;

VU le code de la route ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière approuvée par l'arrêté interministériel du 24/11/1967 du ministre de l'intérieur et du ministre de l'équipement et du logement et modifiée par les textes subséquents ;

VU la demande de la société TPO, en date du 19 janvier 2023 ;

CONSIDERANT qu'il va être entrepris des travaux de raccordement ENEDIS et SIDESOL au 19 de la route des Pierres Blanches ;

CONSIDERANT qu'il importe de réglementer la circulation pour assurer la sécurité des usagers de la route et celle des ouvriers ;

CONSIDERANT que le secteur en cause est à l'intérieur des limites d'agglomération ;

## A R R Ê T É

ARTICLE 1 : Entre le lundi 06 février et le vendredi 17 février 2023, durant une période de 5 jours, la chaussée sera interdite sur la route des Pierres Blanches au niveau du numéro 19.

ARTICLE 2 : Une déviation sera mise en place par la rue Blanche Dumont (CRAPONNE), la route de Bordeaux (RD 489), la route du Col de la Luère (RD24) et la route de Marcy (RD30).

ARTICLE 3 : Le stationnement de tout véhicule sera interdit au droit des travaux.

ARTICLE 4 : Une signalisation appropriée sera installée par le demandeur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du chantier, 48 heures avant le début des travaux.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de VAUGNERAY,
- Monsieur le responsable de la police municipale de GRÉZIEU-LA-VARENNE,
- Monsieur le directeur départemental des territoires sous couvert de l'ingénieur de la subdivision MORNANT-VAUGNERAY,
- Madame la responsable en charge de la collecte des ordures ménagères à la CCVL de VAUGNERAY,
- Monsieur le Responsable de la société TPO, 1271 RD30, ZA les Aiguillons, route de la Douane, 69670 VAUGNERAY.

Acte publié le

6 FEV. 2023

Fait à GRÉZIEU-LA-VARENNE le 31 janvier 2023

LE MAIRE : Bernard ROMIER

